

TRES IMPORTANT – PERIODE de FORMATION en MILIEU PROFESSIONNEL

--Informations aux familles--

Les Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) sont OBLIGATOIRES pour tous les élèves entrant en cursus de la voie professionnelle :

- ✓ Baccalauréat Professionnel : la durée est de **20 semaines** réparties sur les 3 années de scolarité
- ✓ CAP EPC, la durée est de **14 semaines** réparties sur les 2 années de scolarité.
- ✓ Les PFMP doivent s'effectuer dans des lieux correspondant à la formation suivie.

Il est capital que tous les élèves comprennent l'importance de leur implication dans la recherche de stage.

Les familles doivent également se mobiliser à nos côtés pour aider leurs enfants dans cette recherche (entourage professionnel, familial...) et dans le suivi des démarches avant, pendant et après le stage.

Des difficultés sont à surmonter pour obtenir un stage : élève mineur, « concurrence » avec des élèves d'autres lycées, contexte économique difficile...Le LPO Poincaré en a pleinement conscience. Tout sera donc mis en œuvre au sein de la communauté éducative pour aider les élèves à sécuriser un stage, les enseignants se mobilisent très fortement pour proposer un accompagnement de qualité ! Des partenariats (LPO Poincaré-entreprises) sont également signés dans ce sens avec des acteurs locaux.

- ✓ Les documents de PFMP sont distribués aux élèves dans la première quinzaine de Septembre :

-Fiche de négociation permettant de sécuriser le stage avant la signature de la CONVENTION

-lots de CONVENTIONS de PFMP aux dates fixées. **Il vous appartient d'en faire des photocopies, le lycée ne redonnera pas d'autres conventions.**

Pour être valide, la convention doit être signée par toutes les parties (entreprise, parents et à la fin le lycée) **1 semaine avant le début de la PFMP**

-Annexe 3 à remplir par le tuteur de stage **à la fin du stage** pour la gratification de ce dernier. Pour en savoir plus : <https://eduscol.education.fr/3860/allocation-de-stage-au-lycee-professionnel>

- ✓ Calendrier de PFMP pour l'année 2025-2026

2 EPC	01/12 AU 20/12/25 – 3 semaines	01/06 AU 27/06/26 - 4 semaines
TEPC	24/11 AU 20/12/25 - 4 semaines	02/02 AU 21/02/26 - 3 semaines
2MRC1	02/02 AU 21/02/26 - 3 semaines	08 AU 27/06/26 - 3 semaines
2MRC2	01/12 AU 20/12/25 - 3 semaines	08 AU 27/06/26 - 3 semaines
1MCV	24/11 AU 20/12/25- 4 semaines	01 AU 27/06/26 - 4 semaines
1MC	05/01 AU 31/01/26 - 4 semaines	01 AU 27/06/26 - 4 semaines
TMCV	01/12 AU 20/12/25 – 3 semaines	02/02 AU 21/02/26 - 3 semaines
TMC	01/12 AU 20/12/25 – 3 semaines	02/02 AU 21/02/26 - 3 semaines
2 ASSP	02/02 AU 20/02/26 - 3 semaines	08 AU 26/06/26 - 3 semaines
1 ASSP	24/11 AU 19/12/25 - 4 semaines	01/06 AU 26/06/26 - 4 semaines
T ASSP	03/11 au 12/12/25 - 6 semaines	
2 ANIM	02/02 AU 20/02/26	08 AU 26/06/26 - 3 semaines
1 ANIM	24/11 AU 20/12/25 - 4 semaines	18/05 AU 12/06/26- 4 semaines
T ANIM	05/01 au 13/02/26 - 6 semaines	

- ✓ Les élèves qui n'auraient pas effectué ces PFMP ne pourront pas valider leur examen.